



**Question Orale Sans Débat à Vincent Peillon
Ministre de l'Éducation Nationale
sur Projet d'ouverture d'une classe préparatoire économique et
commerciale au lycée Clément-Marot de Cahors
Jeudi 30 janvier 2014**

Mme Dominique Orliac. Je souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet d'ouverture d'une classe préparatoire aux grandes écoles économiques, ou CPGE, au sein du lycée Clément-Marot de Cahors. Ce projet, qui s'intègre dans le cadre du contrat de site du grand Cahors, correspond à un axe d'actions développées dans le schéma local de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire du grand Cahors, signé le 6 juillet 2012.

Quant au contrat d'objectifs départemental signé le 10 septembre 2012, il cible la nécessité d'élever le niveau d'ambition de ceux qui pourraient poursuivre des parcours plus longs, voire d'excellence. La stratégie de développement fixe clairement l'objectif de « diversifier l'orientation dans le supérieur en proposant des filières d'excellence de proximité afin d'enclencher une dynamique ». La demande de création d'une CPGE économique et commerciale au lycée Clément-Marot de Cahors ne constituerait pas une offre concurrentielle à l'égard des autres départements, mais se positionnerait dans une stratégie de rééquilibrage de l'accès à la formation pour les élèves issus notamment de zones rurales.

En effet, compte tenu des stratégies de déconcentration nationale et régionales, du profil de l'établissement et en accord avec le projet académique 2010-2013, qui s'est fixé comme objectif prioritaire d'assurer une meilleure égalité des chances sur l'ensemble du territoire de l'académie de Toulouse, l'ouverture d'une CPGE au lycée Clément-Marot serait un élément important de cette stratégie d'ouverture et d'équilibrage. Les départements ruraux tels que le Lot, souvent éloignés des grandes villes universitaires, peuvent et doivent apporter leur contribution à l'élévation générale du niveau de formation.

Il semble que l'ouverture de cette classe préparatoire ait été actée pour une réalisation à l'horizon 2016. Si nous nous réjouissons, bien sûr, de la décision d'ouvrir une CPGE, la date retenue pour la réalisation de ce projet nous semble trop lointaine. Compte tenu des enjeux développés précédemment, il apparaîtrait pertinent de l'avancer à la rentrée 2014 ou 2015. Je vous remercie de me faire part de votre position sur ce sujet.

M. Alain Vidalies, *ministre délégué chargé des relations avec le Parlement*. Madame la députée, je tiens tout d'abord à excuser Vincent Peillon, actuellement en déplacement.

Les classes préparatoires aux grandes écoles constituent une filière reconnue et de qualité, essentielle au sein de l'enseignement supérieur. Comme vous le savez, madame la députée, Vincent Peillon est profondément attaché aux classes préparatoires, et notre gouvernement en a d'ailleurs ouvert une vingtaine lors de la dernière rentrée. Le ministre est le premier à en reconnaître le mérite et l'excellence, ainsi que le dévouement des professeurs qui y exercent, comme celui de tous les professeurs.

Vous appelez plus précisément son attention sur la demande d'ouverture d'une classe préparatoire aux grandes écoles économiques et commerciales, option économique, formulée par le lycée Clément-Marot de Cahors. Particulièrement sensible à l'enjeu que représente la création d'une nouvelle CPGE dans le département du Lot, Mme la rectrice de l'académie de Toulouse a présenté à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche une proposition d'ouverture d'une classe préparatoire au lycée Clément Marot pour la rentrée 2016, pour une capacité d'accueil de 24 élèves. Mme la rectrice a précisé, par ailleurs, que le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, décisionnaire en la matière, devrait lui faire parvenir sa réponse prochainement.

Je peux vous assurer que les services académiques suivent ce dossier avec beaucoup d'intérêt, en lien étroit avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Si Vincent Peillon tient à réaffirmer l'attachement du Gouvernement aux classes préparatoires et à la grande qualité de ces formations, ainsi que le mérite et le dévouement des enseignants qui y exercent, il ne peut pour autant s'engager plus avant sur une ouverture anticipée de cette classe préparatoire, comme vous le lui demandez.

Cependant, dès lors qu'une réponse de principe sur cette ouverture serait formulée par le ministère de l'enseignement supérieur, c'est une interrogation pertinente qu'il nous faudra prendre en compte, tant pour la stratégie territoriale d'ouverture et de rééquilibrage évoquée par votre question, que pour l'ambition éducative et la réussite scolaire que représenterait une telle ouverture.

Mme Dominique Orliac. Je vous remercie pour votre réponse, monsieur le ministre, tout en regrettant qu'elle n'ait pas été plus concrète. Vous ouvrez toutefois des pistes pour l'avenir et je suis bien consciente des efforts du Gouvernement quant à l'ouverture des classes préparatoires aux grandes écoles. J'ai également conscience de la solidarité unissant les territoires ruraux.

Si les ouvertures de classes préparatoires ne peuvent avoir lieu que de manière échelonnée dans le temps, je continuerai à m'efforcer d'obtenir l'ouverture la plus rapide possible de cette classe préparatoire au lycée Clément-Marot, tout en me réjouissant que cela soit acté pour 2016 au plus tard.